

MAISON DE L'ANIMATION

Espace Denis AUBOURG

☎ : 02.35.95.88.85

☎ : 02 32.70.02.59

@ : animation-hericourt@wanadoo.fr

Affaire suivie par Patrice MATHON

Commission Enfance-Jeunesse

Héricourt en Caux, le 17 septembre 2020

NOTE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE

1 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (protocole COVID 19)

RAPPEL :

Le protocole est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2020/2021. Il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère des solidarités et de la santé au vu des dispositions du décret n° 2020-1096 du 28/08/2020 et le décret n° 2020-860 du 10/07/2020.

Il peut évoluer en fonction de nouvelles situations qui auraient un impact sur l'organisation des activités liées au ALSH.

Sont concernés :

Les accueils de loisirs extrascolaires mais également les accueils de périscolaires.

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint dans le cadre du protocole. Toutefois compte tenu des moyens déployés (humains, locaux, organisation interne) et afin de mettre en place autant que faire se peut la distanciation sociale, nous avons décidé de limiter à :

- 12 enfants pour la garderie périscolaire du matin
- 20 enfants pour la garderie périscolaire du soir
- 14 enfants pour la garderie du mercredi et 2 places en cas d'urgence
- 20 enfants par demi-journée pour le centre de loisirs de la Toussaint

Ceci uniquement sur inscription.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.

En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID 19 chez le mineur ou dans sa famille, il ne pourra pas être accueilli.

Les responsables légaux seront informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et de l'importance du respect des gestes barrières.

Sauf exception dérogatoire, les responsables légaux ne seront pas admis sur les lieux d'activités, en périphérie, le port du masque est obligatoire.

Nos espaces sont organisés de manière à privilégier la plus grande distanciation physique, dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Au sein des locaux le lavage régulier des mains est obligatoire ainsi que le port du masque pour les mineurs de plus de 11 ans et pour le personnel d'accueil (en intérieur et à l'extérieur).

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques adaptés à leurs enfants.

Nos locaux, sols, surfaces, jeux, objets partagés sont nettoyés et désinfectés scrupuleusement en amont et en aval de l'accueil des mineurs. Nos locaux sont ventilés et aérés toutes les 3 heures.

L'adhésion à ce protocole et son respect doit faciliter la préservation sanitaire des uns et des autres tel que définie par les services déconcentrés de l'état.

2 – RESERVATIONS & INSCRIPTIONS

RAPPEL :

Afin de bénéficier de nos services, le **dossier unique d'inscription** tel que décliné dans notre document « **MODE D'EMPLOI du Service Enfance Jeunesse** » **est obligatoire**. A ce jour trop peu de dossiers nous ont été retournés, ce qui engendre des dysfonctionnements au niveau des réservations et de l'accueil in-situ des enfants.

De même les procédures d'inscriptions (délais, créneaux, annulations) sont encore trop souvent non respectées ce qui ne permet pas une gestion rigoureuse :

- **Du personnel,**
- **Des places disponibles pour d'autres familles**
- **Des modalités comptables**

Pour mémoire, le dossier unique, les fiches inscriptions / réservations, sont indispensables pour l'utilisation de :

- *La garderie périscolaire du matin*
- *La garderie périscolaire du soir*
- *La restauration scolaire*
- *La garderie du mercredi*
- *L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)*

Ceci pouvant avoir une incidence négative sur notre fonctionnement et sur la pérennité de nos services.

Par ailleurs, les enfants non-inscrits à l'avance (périscolaire du soir) et non récupérés après la classe seront exceptionnellement maintenus à la garderie périscolaire dans l'attente de la venue des parents. Cette disposition sera facturée au coût forfaitaire de 5 euros. Cette disposition entrera en vigueur le mardi 6 octobre 2020.

Dans l'attente de la mise en place du nouveau dispositif « Espace Famille » **réservation / annulation en ligne** (début octobre) nous vous demandons apporter une attention toute particulière au mode de réservation actuel.

A partir de la mise en place du service de réservation « EN LIGNE », **les services réservés & non annulés dans les délais prévus seront facturés.**

Vous pouvez retrouver le « MODE EMPLOI du Service-Jeunesse » et le règlement de fonctionnement du service sur le site internet de la commune www.hericourt-en-caux.fr

Madame Florence DUMONT coordinatrice de la Maison de l'Animation et Monsieur Patrice MATHON Maire Adjoint sont à votre disposition afin de vous apporter les éclairages dont vous pourriez avoir besoin.

Patrice MATHON
Maire Adjoint
En charge du service Enfance-Jeunesse

Florence DUMONT
Coordinatrice de la Maison de l'Animation